

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR L'APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2020**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 29 JUIN 2021,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu l'article 13 du décret n°86-221 du 17 février 1986 pris pour l'application de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés Commerciales et entreprises publiques modifié par l'article 136-I de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière (LSF);

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne 2020-09-25-15 du 25 septembre 2020 portant sur le périmètre de la consolidation des comptes de l'UCA et de ses filiales ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Conformément à la délibération susvisée du 25 septembre 2020 prise par le conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne, les comptes consolidés présentés comportent les comptes de l'exercice 2020 de l'Université Clermont Auvergne et de trois filiales : CNEP, CIDECO et Clermont Auvergne Innovation (CAI).

Le périmètre de CAI est intégré dans le périmètre de consolidation en intégration proportionnelle car les actionnaires qui sont au nombre de trois, BPI France, IRSTEA et UCA administrent la société en cogestion en vertu des pouvoirs qui leurs sont conférés par les statuts.

Les périmètres des sociétés CNEP et CIDECO sont intégrés globalement dans les comptes consolidés.

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31/12/2020 se traduisent par un bénéfice net de 13 804 618 €.

Vu la présentation de Monsieur le Président Provisoire de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**D'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2020.**

Membres en exercice : 41

Votes : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2021-06-29-05

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

# Université Clermont Auvergne

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

49, Boulevard François Mitterrand

63000 Clermont-Ferrand

---

## **Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Le Premium - 131, Boulevard Stalingrad

69624 Villeurbanne Cedex

S.A.S. au capital de 5 986 008 €

351 497 649 RCS Lyon

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du centre

# Université Clermont Auvergne

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

49, Boulevard François Mitterrand

63000 Clermont-Ferrand

---

## Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Au conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Université Clermont Auvergne et de ses filiales (le « Groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicables aux établissements publics nationaux.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'agrées par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances du 11 avril 2019. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2-7. *Méthodes et règles d'évaluation* de l'annexe des états financiers consolidés concernant :

- La mise en œuvre exhaustive du changement de méthode de comptabilisation de la contribution de dévolution,
- Les ajustements comptabilisés sur le bilan d'entrée.

### **Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés**

L'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, est responsable du groupe et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable applicable aux EPSCP et tous deux sont responsables du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'ordonnateur a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

## **Responsabilités des auditeurs relatives à l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, de même que des informations fournies les concernant dans les états financiers consolidés ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'agent comptable du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion avec réserve, une opinion défavorable ou encore d'indiquer que nous sommes dans l'impossibilité d'émettre une opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire l'établissement à cesser son exploitation.

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans ces états financiers, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.
- nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés dans notre audit.

Anancy et Paris-La Défense, le 28 juin 2021

Les auditeurs

Mazars

Deloitte & Associés

Xavier MARMEYS

Eric GODEAU



**UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2020**

---



# Sommaire

<b>1. ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>3</b>
1.1. Bilan Consolidé (K€).....	3
1.2. Compte de résultat consolidé (K€).....	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€).....	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€).....	7
<b>2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION .....</b>	<b>8</b>
2.1. Référentiel comptable.....	8
2.2. Modalités de présentation.....	8
2.3. Modalités de consolidation.....	8
2.3.1. Activités du groupe.....	9
2.3.2. Filiales.....	9
2.3.3. Liste des entreprises consolidées.....	9
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation.....	10
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt.....	10
2.4. Evénements significatifs.....	10
2.5. Evènements postérieurs à la clôture.....	10
2.6. Comparabilité des exercices.....	11
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées.....	11
2.7. Méthodes et règles d'évaluation.....	11
<b>3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN .....</b>	<b>22</b>
3.1. Ecart d'acquisition.....	22
3.2. Immobilisations incorporelles.....	23
3.3. Immobilisations corporelles.....	24
3.4. Immobilisations financières.....	25
3.5. Ventilation des créances par échéance.....	26
3.6. Titres non consolidés.....	26
3.7. Stocks.....	26
3.8. Valeurs mobilières de placement.....	26
3.9. Provision pour risques et charges.....	27
3.10. Emprunts et dettes financières.....	28
3.11. Ventilation des dettes par échéance.....	29
3.12. Ventilation des dettes financières par devise.....	29
3.13. Impôts différés.....	30
<b>4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>32</b>
4.1. Autres produits et charges d'exploitation.....	32
4.2. Achats et variation de stocks.....	32
4.3. Charges externes.....	33
4.4. Impôts et taxes (hors IS).....	33
4.5. Charges de personnel.....	34
4.6. Dotations et reprises d'exploitation.....	34
4.7. Résultat financier.....	35
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	35
4.9. Preuve d'impôt.....	36
<b>5. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>37</b>
5.1. Engagements reçus.....	37
5.2. Engagements donnés.....	37
<b>6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES .....</b>	<b>38</b>
6.1. Effectif moyen.....	38

# 1. ETATS FINANCIERS

## 1.1. Bilan Consolidé (K€)

	Clôture			Clôture au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition	707	-707		
Immobilisations incorporelles	4 875	-3 654	1 221	1 193
Immobilisations corporelles	460 567	-176 673	283 894	277 649
Immobilisations financières	618		618	605
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>466 767</b>	<b>-181 034</b>	<b>285 733</b>	<b>279 447</b>
Stocks et en-cours	3 883	-3 337	546	619
Avance et acomptes versés sur commandes	441		441	212
Clients et comptes rattachés	13 808	-1 181	12 627	9 387
Autres créances et comptes de régularisation	27 538		27 538	23 941
Valeurs mobilières de placement	999		999	911
Disponibilités	99 540		99 540	82 548
<b>Total Actif</b>	<b>612 976</b>	<b>-185 553</b>	<b>427 424</b>	<b>397 064</b>
			<b>Clôture</b>	<b>Clôture au 31/12/2019</b>
Financements Etat non rattachés à des actifs			11 353	14 236
Financements Etat rattachés à des actifs			153 819	153 738
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			7 338	13 693
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			42 109	35 908
Dotation, compléments de dotations, dons et legs			2 403	2 403
Réserves consolidées			112 346	89 991
Ecarts de conversion				
Résultat consolidé			13 805	12 038
Subventions d'investissement				
<b>Total Capitaux Propres</b>			<b>343 172</b>	<b>322 008</b>
Intérêts hors groupe				
Autres fonds propres				
Provisions			2 590	2 933
Emprunts et dettes financières			12 188	12 548
Avances et acomptes reçus			35 320	20 951
Fournisseurs et comptes rattachés			8 556	12 130
Dettes fiscales et sociales			8 617	8 738
Autres dettes et comptes de régularisation			16 981	17 756
<b>Total Passif</b>			<b>427 424</b>	<b>397 064</b>

## 1.2. Compte de résultat consolidé (K€)

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Chiffre d'affaires	22 771	22 597
Autres produits d'exploitation	282 423	275 085
Achats consommés	-108	-87
Charges de personnel	-229 015	-225 104
Charges externes	-31 567	-35 003
Autres charges d'exploitation	-7 690	-7 952
Impôts et taxes	-3 076	-2 952
Variations nettes des amort. et des dép.	-21 126	-18 018
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12 611</b>	<b>8 565</b>
Charges et produits financiers	1 335	3 268
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>13 946</b>	<b>11 834</b>
Impôt sur les bénéfices	344	426
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>14 291</b>	<b>12 259</b>
Quote-part de résultat des S.M.E.		
Dotation nette amort. Écarts acq.	-486	-221
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>13 805</b>	<b>12 038</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>13 805</b>	<b>12 038</b>

### 1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Résultat net total des sociétés consolidées	13 805	12 038
Elimination des amortissements et provisions	8 607	7 317
Elimination de la variation des impôts différés	16	4
Elimination des plus ou moins values de cession	300	72
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>22 728</b>	<b>19 431</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation des stocks liée à l'activité	74	1 554
Variation des créances clients liées à l'activité	-7 083	5 342
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	10 011	1 126
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>25 729</b>	<b>27 453</b>
Acquisition d'immobilisations	-7 803	-15 467
Cession d'immobilisations	1	2
Incidence des variations de périmètre	-486	3 086
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>-8 288</b>	<b>-12 378</b>
Dividendes versés par la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Emissions d'emprunts	194	125
Remboursements d'emprunts	-534	-398
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>	<b>-340</b>	<b>-273</b>
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>17 101</b>	<b>14 802</b>
Trésorerie d'ouverture	83 428	68 626
Trésorerie de clôture	100 529	83 428

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2020, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

## 1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat non rattachés à des actifs	Financements Etat rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Dotation, compléments de dotations, dons et legs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
<b>Situation au 01/01/2019 avant correction d'erreur et changement de méthodes</b>	15 062	156 265	17 516	30 973	2 507	85 066			307 389	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture	14	-16	152	-71		4 925			5 003	
Changement de méthodes comptables chez l'UCA										
<b>Situation au 01/01/2019 après correction d'erreur et changement de méthodes</b>	15 076	156 248	17 668	30 902	2 507	84 711	5 280		312 392	
Neutralisation des amortissements										
Sorties de financements										
Affectation du résultat										
Résultat de la période							12 038		12 038	
Financements reçus UCA	2 933		4 334						7 267	
Financements reçus CNEP			34						34	
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-6 316		-3 304	-104				-9 724	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP										
Dividendes										
Reclassement	-3 772	3 806	-8 343	8 309						
Variation de périmètre										
<b>Situation au 01/01/2020 avant correction d'erreur et changement de méthodes</b>	14 236	153 738	13 693	35 908	2 403	89 991	12 038		322 008	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture	-3 300	-10 316				10 317			-3 299	
Changement de méthodes comptables chez l'UCA										
<b>Situation au 01/01/2020 après correction d'erreur et changement de méthodes</b>	10 936	143 423	13 693	35 908	2 403	100 307	12 038		318 709	
Neutralisation des amortissements										
Sorties de financements										
Affectation du résultat						12 038	-12 038			
Résultat de la période							13 805		13 805	
Financements reçus UCA	1 437	18 000	3 833						23 270	
Financements reçus CNEP										
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-8 623	-6	-3 983					-12 612	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP										
Dividendes										
Reclassement	-1 020	1 019	-10 183	10 184						
Variation de périmètre										
<b>Clôture Exercice : 2020.12</b>	11 353	153 819	7 338	42 109	2 403	112 346	13 805		343 172	

## 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

### 2.1. Référentiel comptable

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n° 08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE:

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

### 2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

### 2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

### 2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

### 2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

#### ➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

#### ➤ Intégration proportionnelle

Les sociétés contrôlées de manière conjointe, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les états financiers de ces filiales sont intégrés dans les comptes de l'entreprise consolidante en fonction de la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

### 2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Numéro SIREN	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE		Société tête de groupe - consolidante					
CNEP	341 151 728	94,17%	94,17%	94,17%	94,17%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIDECO	827 456 195	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	793 372 525	64,8%	64,8%	64,8%	64,8%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

La société CLERMONT AUVERGNE INNOVATION a été incluse dans le périmètre de consolidation en intégration proportionnelle pour les raisons suivantes :

- Les actionnaires sont au nombre de trois.
- Les statuts de la société prévoient une cogestion entre les différents actionnaires.

#### **2.3.4. Variation du périmètre de consolidation**

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2020, il n'y a eu aucun mouvement de périmètre.

#### **2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt**

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2020, il n'y a eu aucune modification du pourcentage d'intérêt.

### **2.4. Evénements significatifs**

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les fonctions administratives ont été basculées en télétravail, sous réserve des activités essentielles qui relèvent des plans de continuité de l'activité (PCA) et qui ne peuvent pas se faire en télétravail.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un dispositif « d'état d'urgence sanitaire ». L'état d'urgence sanitaire a été déclaré pour 2 mois jusqu'au 24 mai 2020 sur l'ensemble du territoire puis prolongé (loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions).

L'ordonnance n°2020-326 du 25 mars 2020 dégage sous conditions la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des agents comptables pendant la crise sanitaire : si pour assurer une mise en paiement diligente d'une dépense en lien direct, soit avec la lutte contre l'épidémie de covid-19, soit avec l'objectif de soutien aux entreprises, le comptable est amené à réduire la qualité et/ou le nombre de ses contrôles, sa RPP pourra être dérogée. La responsabilité de l'ordonnateur notamment en matière de respect de la commande publique ou de soutenabilité financière reste inchangée.

Durant toute la période de crise sanitaire, les services financiers et l'agence comptable ont fonctionné (travail entièrement à distance durant la première période de confinement, puis de façon partagée entre présentiel et distanciel).

La gouvernance de l'université a mis en place des mesures spécifiques (fond social d'urgences, aides à l'équipement des étudiants, équipement en matériel informatique pour le personnel dans le cadre du travail à distance, équipement en matériel de protection individuel).

### **2.5. Evènements postérieurs à la clôture**

La personne morale UCA disparaît au 1er janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental EPE UCA.

## 2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2020 est d'une durée de 12 mois.

### 2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Exercice N		Exercice N-1	
	Date clôture	Durée exercice	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	31-déc.	12	31-déc.	12
CNEP	31-déc.	12	31-déc.	12
CIDECO	31-déc.	12	31-déc.	12
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	31-déc.	12	31-déc.	12

## 2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

### ► Changements de méthodes comptables

A défaut d'instruction comptable ou de norme comptable concernant les modalités de comptabilisation de la contribution de dévolution, les principes comptables suivants ont été retenus par l'établissement :

- En 2019, à la suite d'une saisine de l'établissement, le bureau CE2B de la Direction Générale des Finances Publiques a préconisé le traitement de la contribution de dévolution en produit de l'exercice (argumentant que celle-ci est versée via la SCSP). L'université a donc enregistré la contribution de dévolution 2019 en totalité en subvention de fonctionnement, sans prise en compte du décalage entre le montant cumulé des dépenses engagées par rapport aux contributions perçues depuis la dévolution. Compte tenu de la date de réponse du bureau réglementaire et au regard des délais de clôture, l'université n'a pas été en capacité de procéder au retraitement rétrospectif de ce changement de méthode, sur l'exercice 2019.
- Ce retraitement a été comptabilisé au 1er janvier 2020 ; il a conduit à transférer le montant net des financements externes de l'actif au 31 décembre 2019 provenant de la contribution de dévolution en report à nouveau.

### ► Comparabilité des comptes

Au sein des comptes de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, des ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte :

- La balance d'entrée d'un budget annexe ayant été transféré au budget principal de l'université a été repris en opérations de l'exercice 2020 : 188 k€.
- Des ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte :
  - ❖ des ajustements d'amortissements et de financements de l'actif d'immobilisations : 1 k€,
  - ❖ la poursuite de la mise en oeuvre du changement de méthode pour la comptabilisation de la contribution de dévolution : 10 316 k€ (reclassement des financements de l'actif en report à nouveau).
  - ❖ l'intégration à l'actif du bâtiment Estaing abritant l'UFR Odontologie a impliqué :

- ❖ la comptabilisation de 18 M€ de valeur brute à l'actif et du financement associé, au passif pour le même montant ;
  - ❖ la reconstitution des amortissements et des reprises de financement à hauteur de 3,3 M€ pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 par le compte de report à nouveau. »
- Modification de la présentation du compte de résultat par l'Instruction Comptable Commune du 17 décembre 2019, applicable au 1er janvier 2020, concernant le compte de taxe d'apprentissage (74810000) : ce compte figurait au niveau des « Produits de la fiscalité affectée » en 2019 et se retrouve en 2020 au niveau des « Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques ».

### ► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

### ► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

### ► Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

### **Note sur les dépenses de recherche et de développement**

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

## ➤ Immobilisations corporelles

### Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

### Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 19/05/2017. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, deux sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Agencements terrains : 10 ans,
- Constructions sur sol d'autrui : 15 ans,
- Construction agencement bâtiment et autres constructions : 20 ans,
- Constructions bâtiment : 50 ans,
- Installations complexes ou spécifiques : 6 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels : 5 à 8 ans,
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel de bureau : 3 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Emballages récupérables : 5 ans,
- Matériels et mobiliers divers mis à disposition : 5 à 10 ans,
- Immobilisations mises en concession : 20 ans,
- Animaux, plantations et autres végétaux : 10 ans.

#### ➤ Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

#### ➤ Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des coûts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;

- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (k€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	0,755	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634		634
Frais de gestion de la SPV	331		331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro l'euro	0,97		0,97
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104		104
<b>Montant Global à Financer</b>	<b>15 867</b>	<b>1 166</b>	<b>17 033</b>

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en k€)	Valeur brute au 01/01/2020	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249		1 249
Laboratoire LMV	16 966		16 966
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>18 215</b>	<b>0</b>	<b>18 215</b>

Amortissements (en k€)	Amortissements au 01/01/2020	Dotation de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2020
Crèche	140	35	174
Laboratoire LMV	1 671	424	2 095
<b>Total des amortissements</b>	<b>1 811</b>	<b>459</b>	<b>2 270</b>

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Conformément au contrat, la fixation des taux d'intérêts a été réalisée à la date de mise à disposition du dernier ouvrage : le 29 janvier 2016.

Caractéristiques du contrat signé	Montant de l'investissement HT (en k€)	Montant de la dette financière (k€)	Prise de possession des biens	Option d'achat	Financement de l'investissement	Valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
<b>Total</b>	<b>15 162</b>	<b>13 268</b>				

Le montant des engagements au 31 décembre 2020 sont les suivants :

Situation de la dette au 31/12/2020	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Débit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	13 112 421	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	15 664 093	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, de maintenance et de renouvellement	6 991 728	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée)

et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

### ► Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

### ► Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais

commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### ► Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

### ► Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

### ► Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

### ► Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

### ► Financement de l'actif

Les financements externes de l'actif sont principalement composés de la valeur des biens acquis, dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement.

Le fléchage des immobilisations doit permettre à l'université de reprendre en résultat la quote-part des financements externes de l'actif au même rythme que l'amortissement du bien financé. Le financement par l'Etat de la redevance financière du bâtiment du LMV, dont la construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, est versé sur 25 ans. Il est repris en résultat au rythme des amortissements du bien.

Lors d'une dépréciation ou d'une sortie du bilan de l'actif financé, la reprise est comptabilisée dans la même catégorie de produits que celle de la charge constatant la baisse de valeur de l'actif (exploitation ou financier). Il en est de même lorsqu'un financement est reconstitué symétriquement à une reprise de dépréciation sur un actif.

### ► Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

### ► Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliqué pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

### ► Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

### ► Ecart de conversion

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie font l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

### ► Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

### ► Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

➤ **Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe**

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

### 3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

#### 3.1. Ecart d'acquisition

	Clôture au 31/12/2019	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	221	486		707
Amt/dép. écarts d'acquisition	-221		-486	-707
<b>Total Valeur Nette</b>		<b>486</b>	<b>-486</b>	

L'écart d'acquisition est relatif à CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié sur l'exercice, comme celui de l'exercice précédent.

### 3.2. Immobilisations incorporelles

	Clôture au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Frais de recherche	209	31				9	249
Concessions, brevets & droits similaires	333	146					479
Logiciels	3 093	216					3 309
Immobilisations incorporelles en cours	86					-9	77
Autres immobilisations incorporelles	761						761
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 482</b>	<b>393</b>					<b>4 875</b>
Amt/Dép. frais de rech.	-46			-49			-95
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-329			-17			-346
Amt/Dép. logiciels	-2 738			-222			-2 960
Amt/Dép. autres immos incorp.	-176			-77			-253
<b>Amt/dép. immo. incorporelles</b>	<b>-3 289</b>			<b>-365</b>			<b>-3 654</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>1 193</b>	<b>393</b>		<b>-365</b>			<b>1 221</b>

### 3.3. Immobilisations corporelles

	Clôture au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Incidence des changements de méthode comptable	Clôture
Terrains	21 136							21 136
Agencements sur terrains	188							188
Constructions	274 530	19 492	-1 396			16 595		309 221
Installations tech, matériel & outillage	67 143	4 273	-300			12		71 128
Matériel informatique	105	2				39		145
Autres immobilisations corporelles	43 442	3 160	-23			-39		46 541
Immobilisations corporelles en cours	23 928	3 628				-16 197		11 387
Avances et acomptes s/immo. corp.	1 231					-410		821
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>431 703</b>	<b>30 555</b>	<b>-1 719</b>					<b>460 567</b>
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-136				-6			-142
Amt/Dép. constructions	-64 086		1 396	-13 112				-79 130
Amt/Dép. Matériel informatique	-98			-3		-39		-140
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-56 780		1	-3 296				-60 075
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-32 955		23	-4 132		39		-37 024
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours				-162				-162
<b>Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-154 054</b>		<b>1 420</b>	<b>-20 712</b>				<b>-176 673</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>277 649</b>	<b>30 555</b>	<b>-300</b>	<b>-20 712</b>				<b>283 894</b>

### 3.4. Immobilisations financières

	Clôture au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Titres de participation	41						41
Intérêts courus sur créances et prêts	21	11					32
Titres immobilisés (AFS - non courant)	523	3					526
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	19					1	19
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	1			-1		-1	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>605</b>	<b>14</b>		<b>-1</b>			<b>618</b>
Dépréciations des titres							
<b>Dép. immobilisations financières</b>							
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>605</b>	<b>14</b>		<b>-1</b>			<b>618</b>

### 3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	51	32	19	1
Avance et acomptes versés sur commandes	441	441		
Clients et comptes rattachés	13 808	13 628	180	
Autres créances et comptes de régularisation	27 537	24 411	3 126	
<b>Total Créances</b>	<b>41 838</b>	<b>38 513</b>	<b>3 325</b>	<b>1</b>

### 3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	2MATECH	9,39%	31		31
UCA	BIOVALO	11,63%	10		10
UCA	OAT	Non applicable	523		523
UCA	Prêts au personnel	Non applicable	3		3
<b>Total</b>			<b>567</b>		<b>567</b>

### 3.7. Stocks

	Clôture au 31/12/2019			Clôture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	4		4	3		3
Stocks - en-cours de production	3 935	-3 319	615	3 879	-3 337	542
Stocks -pds finis et intermédiaires						
Stocks de marchandises						
<b>Total</b>	<b>3 939</b>	<b>-3 319</b>	<b>619</b>	<b>3 883</b>	<b>-3 337</b>	<b>546</b>

### 3.8. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Etablissements bancaires et intermédiaires	Type	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI EDISSIMO	110		110
UCA	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	69		69
UCA	BANQUE POPULAIRE AURA	SCPI LAFFITTE PIERRE	98		98
UCA	BANQUE POPULAIRE AURA	FRUCTIREGIONS EUROPE	92		92
UCA	CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN	CRISTAL RENTE	110		110
UCA	CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN	ATREAM HOTEL	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	EPARGNE PIERRE	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	INTERPIERRE France	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	PIERVAL SANTE	72		72
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	VENDOME REGIONS	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	FONCIA PIERRE RENDEMENT	73		73
UCA		Intérêts courus	11		11
CAI		BSA SURGAR	84		84
<b>Total</b>			<b>999</b>		<b>999</b>

### 3.9. Provision pour risques et charges

	Clôture au 31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	473	339	-216		597
<b>Provisions pour risques</b>	<b>473</b>	<b>339</b>	<b>-216</b>		<b>597</b>
Provisions pour restructurations - non courant	146		-146		
Autres provisions pour charges - non courant	2 300	160	-482		1 978
Autres provisions pour charges - courant	15				15
<b>Provisions pour charges</b>	<b>2 460</b>	<b>160</b>	<b>-628</b>		<b>1 993</b>

### 3.10. Emprunts et dettes financières

	Clôture au 31/12/2019	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant		64			64
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	125	130	-125		130
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	12 392		-409		11 983
<b>Dettes financières MLT</b>	<b>12 517</b>	<b>194</b>	<b>-534</b>		<b>12 177</b>
<b>Dont location-financement</b>					
Concours bancaires (trésorerie passive)	31		-20		10
<b>Dettes financières CT</b>	<b>31</b>		<b>-20</b>		<b>10</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>12 548</b>	<b>194</b>	<b>-555</b>		<b>12 188</b>

### 3.11. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	12 188	140	430	11 617
Avances et acomptes reçus	35 320	35 320		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 556	8 556		
Dettes fiscales et sociales	8 617	8 617		
Autres dettes et comptes de régularisation	16 981	16 981		
<b>Total dettes</b>	<b>81 662</b>	<b>69 615</b>	<b>430</b>	<b>11 617</b>

### 3.12. Ventilation des dettes financières par devise

	Clôture	Euro
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	64	64
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	130	130
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	11 983	11 983
Concours bancaires (trésorerie passive)	10	10
<b>Total dettes financières par devise et taux</b>	<b>12 188</b>	<b>12 188</b>

### 3.13. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2020 est de 26.5 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable. Dans le cas présent, seuls les déficits fiscaux reportables constatés sur la société CIDECO, d'un montant de 1 K€, ont été activés.

	Clôture au 31/12/2019	Variation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	17	-16				
Impôts différés - passif						
<b>Solde net d'impôt différé</b>	<b>17</b>	<b>-16</b>				

Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	Clôture au 31/12/2019	Variation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	60	-58				1
<b>Total des bases d'imposition</b>	<b>60</b>	<b>-58</b>				<b>1</b>

Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	Clôture au 31/12/2019	Variation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	17	-15			-1	
<b>Total des montants d'ID</b>	<b>17</b>	<b>-15</b>			<b>-1</b>	

Détail de l'activation des déficits fiscaux reportables :

Entité	Total des déficits reportables au 31/12/2020 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)	Taux d'IS utilisé	Montant des impôts différés actifs (K€)
CAI	6 984		6 984	26,5%	0
CIDECO	1	1		26,5%	0
CNEP	1 286		1 286	26,5%	0
UCA					
<b>TOTAL</b>	<b>8 271</b>	<b>1</b>	<b>8 270</b>		<b>0</b>

Seuls les déficits fiscaux reportables de CIDECO ont été activés car leur utilisation a été jugée plus probable qu'improbable.

## 4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Dotation annuelle du ministère	243 023	239 839
Autres financements publics	20 180	20 184
Collecte Taxe App	419	756
Production stockée	-55	-121
Production immobilisée	177	40
Activation des frais de développement		
Reprises des amortissements et transfert de charges	96	105
Reprises des financements externes de l'actif	12 612	9 724
Redevances de brevets	4	10
Prestations diverses	5 969	4 549
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>282 423</b>	<b>275 085</b>
Autres charges	-7 690	-7 952
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>-7 690</b>	<b>-7 952</b>

### 4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-55	-32
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-1	
Variation stocks de marchandises		
Achats de marchandises	-52	-55
<b>Total Achats consommés</b>	<b>-108</b>	<b>-87</b>

### 4.3. Charges externes

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Achat d'études	-174	-246
Autres achats	-24	44
Achats non stockés de matières et fournitures	-11 610	-12 283
Sous-traitance générale	-490	-472
Redevances de crédit-bail		
Locations et charges locatives	-667	-836
Entretiens et réparations	-5 884	-5 361
Primes d'assurance	-252	-254
Etudes et recherches	-965	-726
Divers	-1 472	-1 673
Personnel mis à disposition	-994	-1 029
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-884	-542
Publicités	-890	-972
Transports	-156	-261
Déplacements, missions	-1 525	-4 773
Frais postaux	-617	-516
Services bancaires	-34	-118
Autres charges externes	-4 927	-4 985
<b>Total Charges externes</b>	<b>-31 567</b>	<b>-35 003</b>

### 4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Impôts et taxes sur rémunérations	-2 807	-2 594
CVAE		
Autres impôts et taxes	-268	-358
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>-3 076</b>	<b>-2 952</b>

#### 4.5. Charges de personnel

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Rémunérations du personnel	-134 601	-132 548
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-93 813	-91 891
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-602	-665
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-229 015</b>	<b>-225 104</b>

#### 4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-365	-385
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-20 712	-16 244
Dot. aux prov. d'exploitation	-499	-1 462
Dot./prov. engagements de retraite		
Dot./dép des stocks MP et marchandises		
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	-293	-2 047
Dot./dép. des actifs circulants	-376	-37
Rep./amt. & dép. immo. incorporelles		112
Rep. dép. des stocks MP et marchandises		
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	275	615
Rep./provisions d'exploitation	843	1 356
Rep./prov. engagements de retraite		
Rep./dép. des créances (actif circulant)		73
<b>Total Dotations et reprises amort. &amp; prov. d'exploitation</b>	<b>-21 126</b>	<b>-18 018</b>

#### 4.7. Résultat financier

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Charges d'intérêts sur emprunt	-400	-404
Pertes de change sur autres dettes et créances	-2	-5
Autres charges financières		
Dot./dép des actifs financiers		
Dividendes		
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	27	27
Revenus des équivalents de trésorerie	41	8
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)		
Gains de change sur autres dettes et créances	10	1
Autres produits financiers	1 660	3 643
Rep./ provisions financières		
Rep./dép. des actifs financiers		
<b>Total Résultat financier</b>	<b>1 335</b>	<b>3 268</b>

#### 4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Impôts différés	-16	-4
Impôt exigible	-57	-137
Crédits d'impôt	417	567
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>344</b>	<b>426</b>

Société	Nature	Montant
CAI	Crédit impôt rech.	103
CIDECO	Crédit impôt rech.	105
CNEP	Crédit impôt rech.	210
<b>Total des crédits d'impôt</b>		<b>417</b>

#### 4.9. Preuve d'impôt

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
<b>Résultat consolidé</b>	<b>13 805</b>	<b>12 038</b>
Amort de l'écart d'acquisition	- 486	- 221
<b>Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>14 291</b>	<b>12 259</b>
Impôts comptabilisés	344	426
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>13 946</b>	<b>11 834</b>
Réintégrations permanentes	0	1
Déductions permanentes	-	-
Déficits non activés	- 440	- 755
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	- 13 049	- 10 814
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>458</b>	<b>266</b>
Is au taux normal (28%)	128	75
Is au taux réduit		
Contribution exceptionnelle		
<b>Impôt théorique consolidé</b>	<b>128</b>	<b>75</b>
Crédits impôts	- 417	- 567
Impact de l'IS à 15 %	- 5	- 5
Impact de l'IS à 28 %		
Divers	- 50	72
<b>Impôt consolidé total</b>	<b>- 345</b>	<b>- 426</b>
<b>Taux d'IS effectif</b>	<b>- 0</b>	<b>- 0</b>
<b>Ecart</b>	<b>- 0</b>	<b>0</b>

## 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.1. Engagements reçus

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Effets escomptés non échus (reçus)		
Avals et cautions (reçus)		
Crédit bail mobilier (reçus)		
Crédit bail immobilier (reçus)		
Hypothèques et nantissements (reçus)		
Achats à terme de devises (reçus)		
Clause de retour à meilleure fortune (reçus)		
Autres engagements reçus		
<b>Engagements reçus</b>		

### 5.2. Engagements donnés

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
Effets escomptés non échus (donnés)		
Avals et cautions (donnés)		
Indemnités de départ en retraite - non courant		
Indemnités de départ en retraite - courant		
Crédit bail ou location financière mobilier (donnés)		
Crédit bail ou location financière immobilier (donnés)		
Hypothèques & nantissements (donnés)		
Achats à terme de devises (donnés)		
Clause de retour à meilleure fortune (donnés)	8 456	6 836
Créances à l'exportation mobilisées		
Créances professionnelles cédées		
Autres engagements donnés		
Indemnités de départ en retraite - courant		
<b>Engagements donnés</b>	<b>8 456</b>	<b>6 836</b>

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

## 6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

### 6.1. Effectif moyen

	Clôture	Clôture au 31/12/2019
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	3 325	3 390
CNEP	13	14
CIDECO	5	6
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	8	10
<b>Effectif</b>	<b>3 351</b>	<b>3 420</b>

**Comptes consolidés**

**Rapport de gestion**

---

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Par délibération du 5 septembre 2020, le conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne a décidé de consolider les comptes de trois filiales pour lesquelles les participations de l'université étaient majoritaires :

- Centre National d'Evaluation de Photoprotection (CNEP),
- CIDECO,
- Clermont Auvergne innovation (CAI).

La consolidation présentée porte sur l'exercice 2020.

Elle a été réalisée conformément à l'instruction du 3 avril 2008 (NOR : BUD R 08 00017 J BOCP) relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux modifiée par la note n°2018-10-3642 du 8/11/2018.

Elle a été audité par le collège des Commissaires aux comptes qui a rendu son rapport.

## **I - PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les fonctions administratives ont été basculées en télétravail, sous réserve des activités essentielles qui relèvent des plans de continuité de l'activité (PCA) et qui ne peuvent pas se faire en télétravail.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un dispositif « d'état d'urgence sanitaire ». L'état d'urgence sanitaire a été déclaré pour 2 mois jusqu'au 24 mai 2020 sur l'ensemble du territoire puis prolongé (loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions).

L'ordonnance n°2020-326 du 25 mars 2020 dégage sous conditions la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des agents comptables pendant la crise sanitaire : si pour assurer une mise en paiement diligente d'une dépense en lien direct, soit avec la lutte contre l'épidémie de covid-19, soit avec l'objectif de soutien aux entreprises, le comptable est amené à réduire la qualité et/ou le nombre de ses contrôles, sa RPP pourra être dérogée. La responsabilité de l'ordonnateur notamment en matière de respect de la commande publique ou de soutenabilité financière reste inchangée.

Durant toute la période de crise sanitaire, les services financiers et l'agence comptable ont fonctionné (travail entièrement à distance durant la première période de confinement, puis de façon partagée entre présentiel et distanciel).

La gouvernance de l'université a mis en place des mesures spécifiques (fond social d'urgences, aides à l'équipement des étudiants, équipement en matériel informatique pour le personnel dans le cadre du travail à distance, équipement en matériel de protection individuel).

## **II - PRESENTATION DU GROUPE**

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2020			Exercice 31/12/2019		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE (entité consolidante) 49, boulevard François Mitterand 63001 CLERMONT FERRAND SIREN : 130 028 061	Formation et recherche	Mère	100%	100%	Mère	100%	100%
SA CNEP 27 avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 341 151 728	Recherche-développement et autres sciences physiques et naturelles	Intégration globale	94,17%	94,17%	Intégration globale	94,17%	94,17%
SAS CIDECCO 2, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 827 456 195	Analyses, essais et inspections techniques	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION 28 Place Henri DUNAND 63001 CLERMONT FERRAND SIREN : 793 372 525	Recherche- développement et autres sciences physiques et naturelles	Inégration proportionnelle	64,80%	64,80%	Inégration proportionnelle	64,80%	64,80%

### Entité consolidante :

L'Université Clermont Auvergne (UCA) est un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit sur une quinzaine de sites :

- ✓ Quelques 35.000 étudiants dont 858 doctorants,
- ✓ 3.325 personnels ETP (enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques),
- ✓ 5 collèges,
- ✓ 20 composantes : 10 UFR, 2 IUT, 4 écoles, 1 observatoire, 1 institut Polytech, 1 ESPE et 1 Institut informatique,
- ✓ 35 laboratoires de recherche en partenariat avec de nombreux établissements et organismes (CNRS, Inserm, INRA, IRD, VetAgroSup, IRSTEA...).

### Filiales intégrées

- La société CIDECCO a été créée fin 2016 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CIDECCO est détenu à 100 % par l'UCA. La société a fait l'objet d'une augmentation de capital de la part de l'UCA de 120 K€ en 2019.
- La société CNEP a été créée en 1987 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CNEP est détenu à 94.17 % par l'UCA.
- La participation au sein de la société CAI (ex SATT GRAND CENTRE) est passée de 16,25% à 64,80% au cours de l'exercice 2019. Elle est restée inchangée au cours de l'exercice 2020.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures ne font pas partie du périmètre de consolidation.

### Date d'arrêt et durée d'exercice

Les entités du groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2020.

La durée des exercices pour les quatre entités du Groupe a été de 12 mois.

### **III - PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.
- 

#### Changement de méthode

A défaut d'instruction comptable ou de norme comptable concernant les modalités de comptabilisation de la contribution de dévolution, les principes comptables suivants ont été retenus par l'établissement :

- Jusqu'en 2018, l'université comptabilisait prioritairement la contribution reçue pour les dépenses d'investissement en financements externes des actifs. Conformément à la réponse du bureau CE2B (DGFiP) reçue en 2012, l'université comptabilisait un financement à recevoir ou une avance en fonction du niveau de dépenses engagées rapporté au montant de la contribution perçue,
- En 2019, à la suite d'une saisine de l'établissement, le bureau CE2B de la Direction Générale des Finances Publiques a préconisé le traitement de la contribution de dévolution en produit de l'exercice (argumentant que celle-ci est versée via la SCSP). L'université a donc enregistré la contribution de dévolution 2019 en totalité en subvention de fonctionnement, sans prise en compte du décalage entre le montant cumulé des dépenses engagées par rapport aux contributions perçues depuis la dévolution. Compte tenu de la date de réponse du bureau réglementaire et au regard des délais de clôture, l'université n'a pas été en capacité de procéder au retraitement rétrospectif de ce changement de méthode, sur l'exercice 2019,

Ce retraitement a été comptabilisé au 1er janvier 2020 ; il a conduit à transférer le montant net des financements externes de l'actif au 31 décembre 2019 provenant de la contribution de dévolution en report à nouveau.

#### Corrections comptables :

Au sein des comptes de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, des ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte :

- La balance d'entrée d'un budget annexe ayant été transféré au budget principal de l'université a été repris en opérations de l'exercice 2020 : 188 k€.
- Des ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte :
  - o Des ajustements d'amortissements et de financements de l'actif d'immobilisations : 1 k€,
  - o La poursuite de la mise en œuvre du changement de méthode pour la comptabilisation de la contribution de dévolution : 10 316 k€ (reclassement des financements de l'actif en report à nouveau).
  - o L'intégration à l'actif du bâtiment Estaing abritant l'UFR Odontologie a impliqué :
    - La comptabilisation de 18 M€ de valeur brute à l'actif et du financement associé, au passif pour le même montant ;
    - La reconstitution des amortissements et des reprises de financement à hauteur de 3,3 M€ pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 par le compte de report à nouveau.
- Modification de la présentation du compte de résultat par l'Instruction Comptable Commune du 17 décembre 2019, applicable au 1er janvier 2020, concernant le compte de taxe d'apprentissage (74810000): ce compte figurait au niveau des « Produits de la fiscalité affectée » en 2019 et se retrouve en 2020 au niveau des « Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques ».

L'incidence globale des régularisations apportées, via des mouvements de correction d'erreur, sur le bilan d'ouverture consolidé est récapitulée dans le tableau suivant :

En K€	Solde au 01/01/2020 avant correction d'erreur	Correction d'erreur	Solde au 01/01/2020 après correction d'erreur
Valeur brute	437 010	28	437 039
Amortissements et dépréciations	-157 564	-3 328	-160 891
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>279 447</b>	<b>-3 299</b>	<b>276 148</b>
Stocks	619		619
Avances et acomptes	212		212
Créances clients	9 387		9 387
Autres créances	23 840		23 840
Valeurs mobilières de placement	911		911
Trésorerie	82 548		82 548
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>117 517</b>	<b>0</b>	<b>117 517</b>
Comptes de régularisation	100		100
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>397 064</b>	<b>-3 299</b>	<b>393 765</b>

Financements	219 979	-13 616	206 363
Réserves consolidées	89 991	10 317	100 307
Report à nouveau	12 038		12 038
Subventions d'investissements nettes	0		0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>322 008</b>	<b>-3 299</b>	<b>318 709</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques et charges	2 933		2 933
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 933</b>	<b>0</b>	<b>2 933</b>
Emprunts et dettes financières	12 548		12 548
Avances et acomptes reçus	20 951		20 951
Dettes fournisseurs	12 130		12 130
Dettes fiscales et sociales	8 738		8 738
Autres dettes	11 332		11 332
<b>DETTES</b>	<b>65 699</b>	<b>0</b>	<b>65 699</b>
Comptes de régularisation	6 424		6 424
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>397 064</b>	<b>-3 299</b>	<b>393 765</b>

#### IV - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

##### IV.1- SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

L'évolution des recettes d'exploitation (en K€) du groupe se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dotation annuelle du Ministère	243 023	239 839	3 184
Autres financements publics	20 180	20 184	-4
Collecte taxe d'apprentissage	419	756	-338
Droits universitaires	6 166	6 512	-346
Prestations de formation continue et VAE	7 961	5 605	2 356
Prestations de recherche (hors intra groupe)	5 042	5 750	-708
Redevances de brevets	4	10	-6
Prestations diverses	9 571	9 280	291
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	12 612	9 724	2 888
Reprises des amortissements et transfert de charges	96	105	-9
Production immobilisée (dont frais de R&D)	177	40	137
Production stockée	-55	-121	66
<b>Total en K€</b>	<b>305 194</b>	<b>297 682</b>	<b>7 512</b>

**La hausse des recettes d'exploitation** par rapport à l'exercice précédent (+ 7,5 M€) se justifie principalement par :

- ✓ Une hausse des financements publics de façon générale (+ 3,2 M€). Les subventions pour charge de service public augmentent de 3,2 M€ sur l'UCA. Les subventions de l'Etat et des entités publiques restent stables entre 2019 et 2020. En 2020, le Ministère de l'enseignement supérieur a alloué 243,0 M€ pour la dotation annuelle, contre 239,8 M€ en 2019, soit 79.6 % des ressources d'exploitation du groupe en 2020 contre 80.6 % sur l'exercice précédent.
- ✓ Par une hausse de 2,4 M€ des prestations de formation continue et VAE.
- ✓ Par une augmentation des quotes-parts des subventions d'investissement et la neutralisation des amortissements de + 2,9 M€. Ceci s'explique par une hausse des dotations aux amortissements sur les biens subventionnés consécutive aux nombreux investissements entrepris notamment sur ces dernières années.

**Les dépenses de personnel** représentent comme en 2019, 78 % des dépenses d'exploitation du groupe.

Elles progressent sur 2020 (+ 3,9 M€, soit + 1,7 %).

**Les produits d'exploitation** du groupe augmentent plus vite que les dépenses et le résultat d'exploitation s'améliore, à + 12,6 M€ au 31/12/2020, contre + 8,6 M€ au 31/12/2019.

**Le résultat financier** contribue positivement à l'ensemble puisque qu'il se monte à 1,3 M€ (contre 3,3 M€ en 2019). Ce résultat s'explique principalement par l'abandon de créance de BPI vis-à-vis de CAI pour 2,5 M€ en valeur brute (soit 1,6 M€ dans la consolidation du fait de l'intégration proportionnelle de CAI à hauteur de 64,8 %).

En 2019, l'abandon de créance de BPI s'élevait à 5,6 M (soit 3,6 M€ dans les états financiers consolidés), ce qui explique la variation du résultat financier.

**Le chiffre d'affaires** du groupe s'élève à 22.8 M€ et se répartit comme suit :

(En M €)	CAI	CIDECO	CNEP	UCA	TOTAL
Chiffres d'affaires 2020	0,18	0,70	0,83	21,06	22,77
Evolution 2020-2019	0,07	0,18	-0,28	0,21	0,17

Les contributions des entités du groupe au résultat net sont les suivantes :

(En M €)	CAI	CIDECO	CNEP	UCA	TOTAL
Résultats net 2020	0,17	0,15	0,10	13,39	13,80
Evolution 2020-2019	-0,43	0,00	-0,27	2,46	1,77

### **Le bilan consolidé :**

Au 31 décembre 2020, le total du bilan consolidé du groupe s'élève à 427,4 M€, dont 343,2 M€ de fonds propres (part du groupe uniquement).

L'endettement de 12,2 M€ (contre 12,5 M€ en 2019 est principalement composé de la redevance financière du contrat de partenariat public privé (11,6 M€ en capital restant due au 31/12/2020).

Le groupe dispose d'une trésorerie nette de 100,5 M€ contre 83,4 M€ en 2019. Cette hausse (+ 17,1 M€) s'explique essentiellement par :

- La marge d'autofinancement de + 22,7 M€,
- L'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : + 3 M€,
- Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de -7,8 M€.

En cours d'année, la structure financière du bilan est abondée des acomptes de la subvention pour charge de service public versés environ chaque trimestre à l'UCA.

<i>Variation de Trésorerie (en M€)</i>	CAI	CIDECO	CNEP	UCA	TOTAL
Trésorerie de clôture	1,09	0,05	0,33	99,06	100,53
Evolution 2020-2019	-0,63	0,04	0,01	17,69	17,10

## **IV.2 – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

### **L'activité Recherche à l'UCA :**

Selon le rapport d'activité de l'Université Clermont Auvergne de l'exercice 2020, l'UCA a signé au cours de l'exercice, 238 contrats dont 67 en gestion UCA PARTNER. En fin d'exercice, 152 contrats étaient en cours de négociation ou en cours de signature.

D'une durée de 1 mois à 8 ans, les types de contrats signés sont les suivants :

- 52 collaborations de recherche
- 11 CIFRE - Conventions industrielles de formation par la recherche
- 13 accords de consortium
- 92 prestations de services dont 66 sur les plateaux UCA Partner
- 13 partenariats
- 28 accords de confidentialités (NDA)
- 7 contrats de transferts de matériels MTA

La répartition par Collegium des négociations de contrats est la suivante :

- Science de la Vie Santé Environnement : 86
- Technologies Sciences pour l'Ingénieur : 41
- Sciences fondamentales : 35
- Lettres, langues Sciences Humaines et Sociales : 8
- Droit Economie et gestion : 7

72 laboratoires ont négocié des contrats en 2020, les trois plus importants étant l'Institut Pascal (25 contrats), l'ICCF (15 contrats) et le plateau DIGREST-IV (15 contrats).

Le nombre de déclarations d'invention est de 14 en 2020.

Depuis 2017, 31 brevets ont été déposés dont 3 en 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la filiale Clermont Auvergne Innovation est chargée de la promotion de des plateaux techniques UCA PARTNER. Organisée en 34 plateaux autour de 6 pôles de compétences, UCA PARTNER a généré 67 contrats en 2020.

Les dépenses de l'UCA affectées à l'activité de recherche en 2020 se sont élevées à 83 M€ :

DESTINATIONS* (en K€)	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Sciences de la vie, biotechnologie et santé	<b>23 492</b>	<b>2 504</b>	<b>1 732</b>	<b>27 728</b>
Mathématiques, sciences et techniques de l'information	<b>7 560</b>	<b>365</b>	<b>200</b>	<b>8 124</b>
Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	<b>7 254</b>	<b>952</b>	<b>441</b>	<b>8 647</b>
Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	<b>3 739</b>	<b>830</b>	<b>308</b>	<b>4 877</b>
Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	<b>16 840</b>	<b>2 162</b>	<b>88</b>	<b>19 090</b>
Recherche universitaire interdisciplinaire	<b>11 627</b>	<b>2 216</b>	<b>621</b>	<b>14 464</b>

\* Tableau des dépenses par destination annexé au compte financier de l'UCA 2020

#### **CIDECO :**

Un crédit impôt recherche de 104.797 € e été comptabilisé pour l'année 2020.

Les projets de R&D réalisés en interne par la société et portés à l'actif au 31 décembre 2020 s'élèvent à 274 k€ ; ils sont amortis sur une durée de 5 ans. Au 31/12/2020, leur valeur nette comptable s'élève à 0.15 M€.

Les projets de R&D en cours réalisés en interne par la société en 2020 ont été portés à l'actif au 31 décembre 2020 pour 30.824 €. Ils seront amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les projets R&D sont les suivants :

- Le monitoring structures, 156 k€ : il permet de diagnostiquer des structures et ouvrages en service pour identifier leur état de dégradation et leur aptitude au service.
- Le monitoring pour la gestion du patrimoine, les bâtiments et les infrastructures, 72 K€ : système permettant d'informer les gestionnaires et les utilisateurs sur les stratégies optimales de maintenance et les pistes de réduction des consommations énergétiques.
- La maquette BIM, 28 k€ : elle permet de gérer le patrimoine intégrant l'âge, les évolutions et interventions sur la construction, et les divers coûts de gestion.

### **CNEP :**

Au 31/12/2020, le crédit d'impôt recherche calculé pour l'exercice s'élève à 209 529€.

### **Clermont Auvergne Innovation :**

Le Crédit impôt recherche de cette filiale s'élève à 2.9 M€ au 31/12/2020.

S'agissant de la gestion de la propriété intellectuelle (PI), le rapport d'activité 2020 de la filiale mentionne que 15 déclarations d'invention ont été instruites en 2020, 3 études de brevetabilité ont été réalisés ainsi que 3 dépôts de demandes de brevet prioritaires, 1 dépôt de codes logiciel, et 1 dépôt de base de données à l'Agence de Protection des Programmes (APP) et 3 dépôts d'enveloppes Soleau à l'INPI.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'ensemble du portefeuille PI de l'UCA lui a été transféré. Elle a donc géré sur 2020 un portefeuille de 123 titres de propriété industrielle, 65 dépôts à l'APP et 14 enveloppes Soleau enregistrées.

En ce qui concerne le transfert de technologie : en 2020 CAI a réalisé 4 concessions de sous-licences avec la start-up SURGAR, la société SULKY et avec l'entreprise BIOVALO.

## **V- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes consolidés au 31/12/2020 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations du groupe ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées.

### **Clermont Auvergne Innovation :**

Une procédure de conciliation a été ouverte en janvier 2021.

Les activités de l'incubateur BUSI ont été transférées à la société, dans le cadre d'une convention de successeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **VI – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **L'Université Clermont Auvergne :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les droits et obligations de l'université Clermont auvergne sont repris dans le cadre d'un établissement public expérimental créé en application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ce nouvel établissement comprend un Institut National Polytechnique « Clermont auvergne INP », disposant de la personnalité morale et issu de la transformation de l'Ecole d'ingénieurs

SIGMA Clermont. Ses statuts ont été adoptés par les conseils d'administration de SIGMA et de l'université respectivement les 20 et 21 février 2020 ; le décret portant création de l'université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts a été publié au journal Officiel du 8 décembre 2020.

L'établissement composante INP intègre donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'école d'ingénieur SIGMA CLERMONT et les écoles d'ingénieurs de l'université : POLYTECH Clermont Ferrand et ISIMA ainsi que ses unités de recherche, Institut Pascal, ICCF, LIMOS et l'Ecole doctorale Sciences pour l'Ingénieur.

L'école Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont Ferrand souhaiterait intégrer l'établissement expérimental.

Courant 2021, ce nouvel établissement expérimental présentera le dossier I-SITE à l'évaluation du jury international ; début 2022, le jury se prononcera sur le maintien du label qui permettrait à l'université de positionner le site universitaire auvergnat dans une dynamique de recherche d'excellence.

Par ailleurs, le nouveau contrat d'établissement pour la période 2021-2025 est en cours de préparation ; en ce qui concerne la recherche, les objectifs suivants ont été proposés par le Conseil de la recherche :

- Axe activité de recherche :
- Renforcer la recherche des laboratoires et l'articulation avec le projet CAP 2025
- Promouvoir une recherche pluridisciplinaire en relation avec les partenaires académiques
  - Axe innovation, partenariats du monde socio économique
- Etablir une relation étroite avec le monde socio-économique, notamment en mettant en place de la Maison de l'Innovation, outil structurant l'écosystème favorisant une politique commune en faveur de l'innovation.
- Promouvoir les compétences des labos, des plateformes technologiques et des filiales vers les partenaires
  
- Axe internationalisation de la Recherche/Europe
  - Soutenir les projets européens par le renforcement des structures mutualisées et le maintien des labels.
  - Renforcer et structurer les mobilités scientifiques entrantes et sortantes.
  -
- Axe Orientations prioritaires en matière de Science ouverte :
  - Poursuivre la dynamique vers l'accès ouvert des publications.
  -
- Axe diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle :
  - Poursuivre les actions de diffusion des savoirs issus de la recherche du site et également en région AuRA via le réseau Université & Société et développer de nouveaux dispositifs de médiation scientifique

## **CLERMONT AUVERGNE INNOVATION :**

La situation financière de Clermont Auvergne Innovation dépendra du modèle économique qu'elle adoptera. Il n'est pas totalement arrêté à ce jour, les accords de partenariat avec l'Université Clermont Auvergne n'étant pas encore signés.

Son objectif principal est de valoriser auprès des entreprises l'ensemble des actifs et des compétences de la communauté scientifique jusqu'à la création d'entreprise DEEPTech. Elle assure l'interface entre les laboratoires de recherche de l'université et ses partenaires dont les entreprises en simplifiant et en accélérant les processus de collaboration

L'université et Clermont Auvergne Innovation souhaitent développer 3 HUB : Compétences, Actifs et Deeptech, avec 6 offres à destination des entreprises :

- Clermont Auvergne CATALYSEUR D'INNOVATION : développer une innovation en partenariat avec un laboratoire de recherche ; réaliser un projet de R&D collaborative.
- Clermont Auvergne TECHNO : exploiter une technologie de rupture (Deeptech) par une identification de la technologie de rupture issue de la recherche publique, dérisquée, protégée et développée pour une application industrielle.
- Clermont Auvergne DEEPTech : augmenter le nombre et la qualité des projets de création d'entreprise issus des résultats de travaux de recherche en proposant un accompagnement premium de l'idéation à l'accélération.
- Clermont Auvergne INTELLECTUAL PROPERTY : accompagner les entreprises partenaires de l'université pour la gestion et stratégie de leur propriété intellectuelle.
- Clermont Auvergne TERRITOIR D'INNOVATION : bénéficier de compétences académiques de haut niveau pour répondre à un projet de recherche en proximité territoriale.
- Clermont Auvergne ADDICT : constituer une communauté d'influence sur les liens laboratoires - entreprises

Les autres faits marquants du premier semestre 2021 :

- Depuis le 1er janvier 2021, les activités de l'incubateur BUSI ont été transférées à CAI.
- En janvier 2021, CAI est entrée dans le capital de la start-up Deeptech SurgAR.
- Le 15 juin 2021, les activités d'accélération des start-ups Deeptech du Bivouac ont été transférées à Clermont Auvergne Innovation ; ce transfert renforce son accompagnement auprès des entrepreneurs porteurs de projets innovants à tous les stades : incubation, impulsion puis accélération d'entreprises.
- BIO-VALO Société (dont l'UCA détient des participations) et Clermont Auvergne Innovation ont signé une

licence exclusive d'exploitation portant sur une méthode d'intensification de bioprocédés de méthanisation mise au point par le directeur general de la start-up DEEPTTECH.

## **VII - PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE**

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

**Le chiffre d'affaires consolidé** s'établit à 22 771 K€, contre 22 597 K€ en 2019, soit une hausse de + 0,8%. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UCA pour 21 063 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires), par la CNEP pour 828 K€ (prestations de développement de recherche) et par CIDECO pour 698 K€ (prestations d'ingénierie dans le domaine de l'écoconstruction et de gestion du patrimoine), après neutralisation des refacturations intragroupes.

**Les autres produits d'exploitation** pour 282 423 K€ contre 275 085 K€ en 2019, soit + 2,7%, sont principalement constitués de :

- la subvention pour charges de service public attribuée par le Ministère pour 243 023 K€,
- la reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour 12 612 K€,
- des financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à 20 180 K€.

**Les autres produits** recouvrent notamment le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour 419 K€ (756 K€ en 2019).

**Les achats et variations de stock**, soit 108 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

**Les principaux postes des autres achats et charges externes** pour 31 567 K€ (- 3 436 K€ par rapport à 2019), sont principalement constitués postes suivants :

- achats non stockés de matières et fournitures pour 11 610 K€ (12 283 K€ en 2019),
- maintenance et entretien immobilier pour 5 884 K€ (5 361 K€ en 2019),
- ouvrages et documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour 1 472 K€ (1 673 K€ en 2019),
- frais de missions et colloques pour 1 525 K€ (4 773 K€ en 2019),
- prestations diverses externes principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour 4 927 K€ (4 985 K€ en 2019),
- personnel mis à disposition pour 994 K€ (1 029 K€ en 2019).

**Les effectifs** de l'UCA représentent 3 325 postes, ceux de CIDECO 5 postes, 13 postes pour la CNEP et 8 postes pour CAI (13 postes soit 8 dans la consolidation du fait de l'intégration proportionnelle de CAI à hauteur de 64,8%). Le total des effectifs au niveau consolidé se monte donc à 3 351 postes.

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>Variation</u>
Rémunérations du personnel	134 601	132 548	1,5%
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	93 813	91 891	2,1%
Autres charges de personnel (dont intéressement)	602	665	-9,5%
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>229 015</b>	<b>225 104</b>	<b>1,7%</b>

**Le montant des impôts et taxes** s'élève à 3 076 K€ contre 2 952 K€ sur l'exercice précédent et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

**Les dotations nettes d'exploitation** s'élèvent à 21 126 K€ et concernent notamment :

- les amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 21 077 K€ dont 20 711 K€ sur l'UCA, contre 16 516 K€ en 2019,
- les provisions pour charges pour - 467 K€ (reprise nette), principalement dotées dans le cadre des prestations à réaliser sur contrats conclus sur l'exercice,
- les provisions pour risque pour 123 K€ liés à des litiges,
- les dépréciations sur stocks et actifs circulants pour 393 K€.

**Le montant des autres charges** s'élève à 7 690 K€ contre 7 952 K€ sur l'exercice précédent. Elles sont composées essentiellement des charges de l'université suivantes :

- des redevances : 610 K€ (982 K€ en 2019),
- de charges d'intervention : 762 K€ (395 K€ en 2019),
- d'autres charges spécifiques (essentiellement les versements des bourses) : 4 479 K€ (4 263 K€ en 2019),
- des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs (notamment des remboursements de droits) : 344 K€ (768 K€ en 2019),
- d'autres charges diverses : (dépenses de la crèche, indemnités, etc.) : 939 K€ (988 K€ en 2019).

Elles comprennent également les **charges exceptionnelles** des filiales.

**Le résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à + 12 611 K€ contre + 8 565 K€ en 2019.

**Le résultat financier** s'élève à + 1 335 K€ (3 268 K€ en 2019, soit - 1 933 K€) lié pour l'essentiel à l'abandon de créance de la BPI vis-à-vis de CAI.

**Le résultat courant avant impôts**, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à + 13 946 K€ (+ 11 834 K€ en 2019).

Après prise en compte :

- De l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 73 K€ (dont 16 K€ d'imposition différée),
- De crédits d'impôts recherche pour – 417 K€ (- 567 K€ en 2019).

Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice d'ensemble consolidé de + 13 805 K€, contre un bénéfice de + 12 038 K€ en 2019 (+ 14,8%).

-----

Après la lecture du rapport présenté par les Commissaires aux Comptes, les membres de l'Assemblée provisoire de l'établissement expérimental Université Clermont Auvergne sont invités à approuver les comptes consolidés présentés au vote.